



# RAPPORT D'IMPACT

## Covéa Flexible ISR

2025

Ce rapport d'impact permet d'évaluer a posteriori la pertinence et l'incidence de la politique d'investissement responsable mise en place par Covéa Finance. Il repose sur la production d'indicateurs d'incidences négatives sur chacun des trois piliers E, S et G. Les indicateurs en question sont majoritairement consolidés à partir des données publiées en 2025 par les entreprises détenues en portefeuille au 31/12/2025.

Les indicateurs privés sont calculés sur la base du périmètre pertinent : actions européennes et titres de créance hors titres souverains, titres monétaires ainsi que les OPC, soit 45,72% des encours du portefeuille.

Les indicateurs souverains sont calculés sur la base du périmètre pertinent : titres de créance titres souverains et parapublics, soit 38% des encours du portefeuille.

Les modalités de calcul des indicateurs et des taux de couverture sont précisées en note méthodologique.

## 1. Indicateurs d'incidence négative en surperformance par rapport à l'univers du fonds

Dans le cadre du label ISR, le fonds s'engage à obtenir un meilleur résultat pour les 2 indicateurs d'incidence négative des Piliers E (PAI 15 : Intensité carbone des émetteurs publics et parapublics) et G (PAI 13 : Diversité au sein du Conseil d'administration) ainsi qu'au respect de taux de couverture, comme suit :

- Avant fin 2025 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 80% et un second avec un taux de couverture d'au moins 55% ;
- Avant fin 2026 : un premier indicateur avec un taux de couverture d'au moins 90% et un second avec un taux de couverture d'au moins 60%.

### Justification du choix de ces indicateurs :

PAI : « Intensité de GES des émetteurs publics et parapublics »

L'OPC Covéa Flexible ISR a la possibilité d'investir sur les obligations souveraines, quasi-état et ou d'émetteurs privés. Elles peuvent être également vertes, sociales et durables. Comme suggéré plus haut sur l'équilibre dans la prise en compte des 3 piliers composant l'ESG, un indicateur à dimension environnementale mesurant l'intensité carbone des émetteurs publics et parapublics a été sélectionné.

PAI : « Mixité au sein des organes de gouvernance »

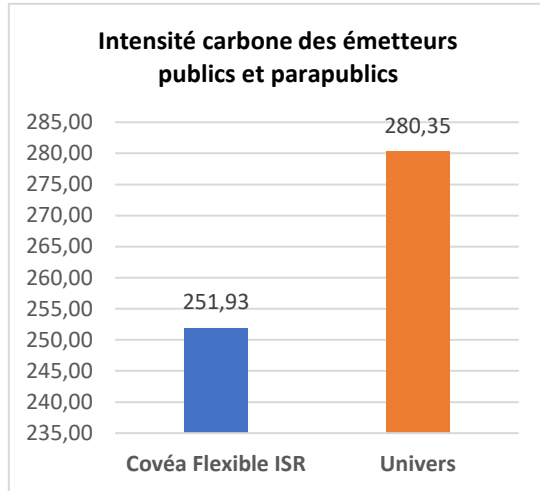
L'ancien indicateur de surperformance « taux de féminisation des conseils d'administration » en lien avec l'équipondération des 3 piliers E, S et G a été conservé. Cette continuité s'inscrit dans l'esprit de l'approche extra-financière de Covéa Finance, en mettant l'accent sur toutes les composantes de l'ESG. De bonnes pratiques de gouvernance des entreprises sont essentielles dans la création de valeur à long terme. Cet indicateur s'applique aux instruments issus d'émetteurs privés actions ou obligations.

Par ailleurs, cet indicateur est également retenu dans les autres fonds labélisés ISR de notre gamme.

### 1.1. PAI 15 : Intensité carbone des émetteurs publics et parapublics

Cet indicateur mesure l'intensité carbone équivalent de CO2 par million d'euros de PIB.

#### Historique des performances :



| PAI 15 : Intensité carbone des émetteurs publics et parapublics ( tCO2/M€ de PIB) | 2024    | 2025   |
|---|---------|--------|
| Portefeuille  | 265,77  | 251.93 |
| Univers d'investissement  | 533,64  | 280.35 |
| Taux de couverture du portefeuille  | 93.358% | 89.64% |
| Taux de couverture de l'univers   | 95.35%  | 89.64% |

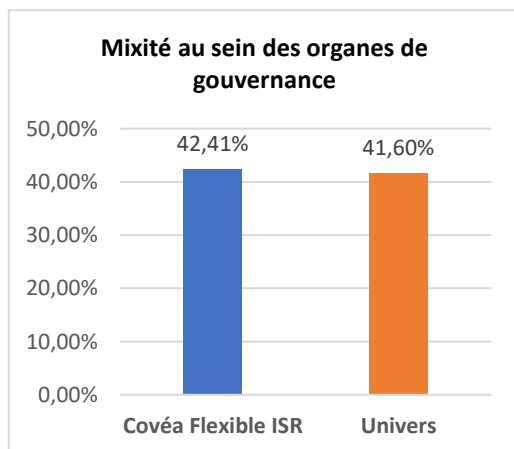
*Cet indicateur reste inférieur pour le portefeuille versus son univers. Par rapport à l'année précédente, la diminution est liée à la baisse des intensités carbone des Etats français et allemand.*

Source : 2024 et 2025 : S&P, Covéa Finance

### 1.2. PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance

Cet indicateur mesure la part de femmes au sein des Conseils d'administration des entreprises détenues en portefeuille.

#### Historique des performances :



| PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance | 2024   | 2025   |
|--|--------|--------|
| Portefeuille                                       | 41.6%  | 42.41% |
| Univers d'investissement                           | 40.59% | 41.60% |
| Taux de couverture du portefeuille                 | 98.2%  | 98.18% |
| Taux de couverture de l'univers                    | 98.7%  | 97.84% |

*Cet indicateur reste supérieur pour le portefeuille versus son univers. Par rapport à l'année précédente, il a légèrement augmenté sans élément majeur d'explication à reporter.*

Source :2024 et 2025 : S&P, Clarity AI, Covéa Finance

## 2. Principales Incidences Négatives

Les indicateurs présentés dans ce rapport correspondent à la moyenne pondérée de la performance des émetteurs composant le fonds, sous réserve de disponibilité de la donnée. Ces données proviennent d'un prestataire externe, S&P.

Un récapitulatif des résultats et taux de couverture associés (en % des encours éligibles) pour ce fonds au 31/12/2025 est disponible ci-dessous :

| Pilier | Thématique                        | Indicateurs  | Élément de mesure  | Unité          | 2025       | Taux de couverture 2025 | 2024       |
|--------|-----------------------------------|--|--|----------------|------------|-------------------------|------------|
| E      | Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES  | Émissions de GES de niveau 1   | tCO2e          | 4 189 828  | 100%                    | 6 833 602  |
|        |                                   |  | Émissions de GES de niveau 2   | tCO2e          | 1 396 559  | 100%                    | 1 877 702  |
|        |                                   |  | Émissions de GES de niveau 3   | tCO2e          | 59 001 046 | 98,18%                  | 53 732 141 |
|        |                                   |  | Émissions totales de GES   | tCO2e          | 64 690 822 | 98,18%                  | 62 443 445 |
|        |                                   | 2. Empreinte carbone   | Empreinte carbone  | tCO2e/mEUR AUM | 857        | 98,18%                  | 1 164      |
|        |                                   | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements             | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements  | tCO2e/mEUR CA  | 1 329      | 98,18%                  | 1 230      |
|        |                                   | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles  | %              | 22,56%     | 98,18%                  | 32,17%     |
|        |                                   | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable            | Part de la consommation d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie | %              | 55,05%     | 97,80%                  | 62,14%     |
|        |                                   |  | Part de la production d'énergie non renouvelable des entreprises détenues provenant de sources d'énergie non renouvelables par   | %              | 52,40%     | 24,27%                  | 60,99%     |

|   |  |  |   |             |        |        |        |
|---|--|--|---|-------------|--------|--------|--------|
|   |  |  | rapport aux sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie   |             |        |        |        |
|   |  | 6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique  | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires des investissements, par secteur à fort impact climatique  | GWh/mEUR CA | N/A    | 0,00%  | 0,0258 |
|   | Biodiversité                           | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | %           | 74,24% | 86,53% | 85,69% |
|   | Eau                                    | 8. Rejets dans l'eau   | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | t/mEUR AUM  | 0,2260 | 98,18% | 0,4691 |
|   | Déchets                                | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs  | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée  | t/mEUR AUM  | 105,55 | 98,18% | 84,49  |
| S | Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales                             | %           | 2,85%  | 86,13% | 0%     |

|  |  |   |   |   |        |        |        |  |
|--|--|---|---|---|--------|--------|--------|--|
|  |  | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | % | 7,09%  | 98,18% | 6,04%  |  |
|  |  | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements   | % | N/A    | 0,00%  | 8,55%  |  |
|  |  | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance   | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres  | % | 42,41% | 98,18% | 41,16% |  |
|  |  | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous munitions, armes chimiques ou armes biologiques)  | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées  | % | 3,21%  | 98,18% | 2,17%  |  |

| Pilier | Thématique | Indicateurs   | Élément de mesure  | Unité               | 2025   | Taux de couverture 2025 | 2024   | Commentaire |
|--------|------------|---|--|---------------------|--------|-------------------------|--------|-------------|
| E      |            | 15. Intensité des GES   | Intensité de GES des pays d'investissement   | tCO2e/ GDP (EUR mn) | 251.93 | 89.64%                  | 265,77 |             |
| S      |            | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays investis soumis à des violations sociales (nombre absolu), telles que mentionnées dans les traités et conventions internationaux, les principes des | Binaire             | 0      | 89,64%                  | 0      |             |

|  |  |  |   |  |  |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|
|  |  |  | Nations Unies et, le cas échéant, la législation nationale. |  |  |  |  |  |
|--|--|--|---|--|--|--|--|--|

## AVERTISSEMENTS :

*Ce document est uniquement fourni à des fins d'information. Il ne constitue pas un document contractuel, promotionnel, une invitation d'achat ou de vente de parts ou actions d'Organismes de Placement Collectif (OPC) ou un conseil en investissement. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées par la société de gestion sans préavis.*

*Toutes les prévisions, évaluations et analyses statistiques sont fournies afin d'éclairer l'investisseur potentiel sur les sujets abordés. Ces prévisions, évaluations et analyses peuvent être fondées sur des estimations et des hypothèses subjectives et peuvent avoir été obtenues par application d'une méthodologie parmi d'autres, lesquelles peuvent aboutir à des résultats différents ; en conséquence, ces prévisions, évaluations, et analyses ne doivent pas être regardées comme des faits avérés et ne sauraient être considérées comme des prédictions exactes des événements futurs.*

*La société de gestion ne saurait être responsable de toute décision prise sur la base de ces informations. Les caractéristiques principales de l'OPC sont mentionnées dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) et le prospectus, disponibles sur simple demande à la société de gestion ou sur le site internet de Covéa Finance, [www.covea-finance.fr](http://www.covea-finance.fr). L'investisseur est invité à se reporter au DICI préalablement à toute souscription.*

*Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Investir implique des risques. L'indicateur Synthétique de Risque et de Rendement (SRRI) classe votre fonds sur une échelle de risque allant de 1 à 7. Il est déterminé en fonction de la volatilité annualisée de l'OPC. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Les investisseurs potentiels sont invités à consulter leur conseiller habituel afin de déterminer si un tel investissement convient à leur profil et ne doivent pas fonder leurs décisions d'investissement sur la seule base des présentes informations.*

*De même, tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC.*

*Le destinataire du présent document a connaissance et accepte que certaines données proviennent de sources externes et peuvent être soumises à l'acquisition de droits vis-à-vis de tiers. Par conséquent, ces données ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque utilisation par le destinataire du document sans l'acquisition préalable des droits nécessaires directement auprès des tiers détenteurs de ces droits. Par ailleurs, le destinataire du présent document a connaissance et accepte que Covéa Finance ne saurait être responsable de toute utilisation de ces données externes et assumera seul toutes les conséquences vis-à-vis des tiers détenteurs des droits associés à ces données. L'« Utilisation » s'entend comme, et de manière non limitative, la manipulation de données, la distribution et/ou redistribution, l'intégration dans un système d'information ou dans des documents de tous types.*

*Le présent document ne peut être utilisé, reproduit ou communiqué à un tiers sans le consentement préalable de Covéa Finance.*

*Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes.*